

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 18 décembre 2014**

Etaient présents : M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Sylvie BAUDOU, MM. Armand LAPLAUD, Raymond BARDAUD, Mme Laetitia MADRONET, M. Pierre-Adrien EVENE, Mme Lydie LAGARDE, MM. Serge AUXEMERY, Christian BAYERON, Mme Pascale REYTIER, MM. Didier FARNIER, Sacha BIASSE, Mme Virginie REIGUE-LAURENT, MM. Jean-Luc BONNET, Jean-Yves CACOYE, Mme Joëlle RIBEYROTTE.

Etaient absents : Mmes Nathalie COUTY (procuration à M. Raymond BARDAUD), Monique MERCIER (procuration à Mme Sylvie BAUDOU), Mme Christine HERVY (procuration à M. Jean-Claude CHANCONIE).

Madame Laetitia MADRONET est élue secrétaire de séance

### **Finances**

#### **Vente petit matériel non utilisé**

Monsieur le Maire propose la mise en vente de matériel n'étant plus utilisé par les services techniques :

il s'agit d'une tondeuse autoportée John Deere acquise par la Commune en mai 2006

Il est proposé de la mettre en vente au tarif de 1 500 € (prioritairement aux habitants ou employés de la Commune)

#### **Virements de crédits**

Il n'est pas nécessaire de procéder à cette opération

#### **Emprunts (renégociation)**

Le budget communal fait apparaître huit emprunts. Seuls trois ont un intérêt particulier à être renégociés.

Monsieur le Maire commente le tableau remis au Conseil. Il explique que trois emprunts peuvent être renégociés auprès de la Caisse d'Epargne, banque auprès de laquelle ils avaient été contractés.

On s'aperçoit que les pénalités prévues au contrat ne sont que partiellement appliquées (69 978 € au lieu de 155 660 € soit un abandon de pénalités de 85 682 €), la renégociation de ces trois emprunts qui présentent un capital restant dû de 712 629.61 € sur des taux de 3.92%, 4.68%, 3.17 % pourrait se réaliser sur 14 ans 11 mois au taux de 3%. Cette renégociation permettrait des annuités libérées de 33.67 K€ sur 2015, 31.67 K€ sur les 7 années suivantes, 3 années négligeables et reprise sur 4 années de 76 K€. Ce nouvel aménagement permettrait de réaliser certains projets prévus par le Conseil qui est actuellement bloqué dans ses investissements.

Il est proposé par la Caisse d'Epargne un nouvel emprunt pour financer les futurs investissements de 900 000 € au taux du livret A +0.95 % (soit un remboursement annuel d'environ 54.700 K€ annuel) sur une enveloppe particulière.

Certains membres du Conseil ont demandé de bien vouloir mettre en concurrence les banques. Il est à noter qu'il est très difficile de renégocier un emprunt avec abandon d'une partie des pénalités. Si une autre banque est retenue pour le nouvel emprunt au final cela pourrait être plus coûteux.

Il est aussi demandé de solliciter le nouvel emprunt sur 15 ans au lieu de 20.

Les négociations vont continuer.

#### Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015

En attendant le vote du budget primitif 2015, il est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager les crédits suivants (dans le cadre du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent en investissement) en l'attente du vote du budget primitif

Article 2316 : Restauration objets d'art (église)	60 000 €
Article 21312 : Travaux sur bâtiments scolaires	8 000 €
Article 2188 : Autre immobilisations corporelles	20 000 €
Article 2135 : Installations générales, aménagement des Constructions....	30 000 €

Le Conseil est appelé à délibérer. Le Conseil donne son accord

## **Bâtiments**

### Construction et financement de l'école maternelle

Monsieur le Maire ouvre le débat sur la construction éventuelle de l'école maternelle au Bourg afin de rassembler les groupes scolaires sur un même site. Il en ressort une décision favorable à la construction de ce bâtiment.

Monsieur le Maire propose de rencontrer l'architecte avec une Commission de quatre membres dont un membre issu de chacune des deux listes minoritaires et deux membres de sa liste.

Un rendez-vous est proposé dont la date va être revue afin que chaque membre puisse y assister.

Au cours de ce débat, d'autres projets sont évoqués (cimetière, le devenir des locaux de Puy-Méry après construction de l'école au Bourg, le local des services techniques, un dojo en intercommunalité ?) Des chiffrages seront demandés pour les projets évoqués.

### Etat de la salle polyvalente

Monsieur le Maire expose les différents problèmes rencontrés lors de l'utilisation de cette salle.

Il en ressort que certains problèmes sont à régler rapidement, notamment celui de la sécurité.

Pour information, il rappelle la commande réalisée sur 2014 du remplacement de l'ordinateur pour le pilotage du chauffage, les travaux vont être réalisés sous peu.

Des devis ont été demandés pour l'alarme de sécurité, le remplacement des stores, et pour la réalisation d'une étude relative à l'amélioration de l'acoustique.

## **Environnement**

### Extinction de l'éclairage public la nuit sur certains secteurs de la Commune

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole propose la coupure de l'éclairage public la nuit dans certains secteurs, afin de réaliser des économies.

Bien entendu, des zones resteront éclairées pour des raisons de sécurité.

Cette expérience a été réalisée sur la Commune de CONDAT avec succès.

Le Conseil décide à la majorité de mettre en place ce projet sur le Nord de la Commune (lotissements de Leycuras, les allées du Coudert, Les Pradilles, Puy-Méry et le village) dans un premier temps sur une plage horaire de 0 à 6 heures.

#### Modification de noms de rue

Monsieur le Maire présente les modifications nécessaires à la cohérence du plan de la voirie communale :

##### 1 - Rue des Renardières et rue des Lignes aux Farges

La rue des Renardières fait la suite de la rue de la Baisse à partir du début du lotissement des Farges et se poursuit jusqu'à la route du Ménautour. A partir de là, la voie prend le nom de « rue des Lignes » jusqu'à une centaine de mètres après l'intersection avec le chemin de Bellevue et l'allée des Chênes.

Il n'y avait aucune habitation sur la rue des Lignes depuis son origine jusqu'à l'intersection avec la rue Jean Rebier. Lors de la numérotation, il n'a pas été fait de réserve de numéros sur cette partie et les premiers numéros ont été attribués aux parcelles AT3 (numéro 1) et AT 32 (numéro 2). Des constructions apparaissent maintenant sur la partie vide. Pour leur attribuer un numéro, il faudrait renuméroter les bâtiments existants ce qui est gênant pour les riverains.

La proposition est de renommer la partie vide en prolongeant la rue des Renardières jusqu'à l'intersection avec la rue Jean Rebier et de faire débiter la rue des Lignes à partir de ce point. Par ailleurs il est proposé de prolonger la rue des Lignes jusqu'à l'intersection avec le chemin des Sailles afin que la limite soit clairement établie et facilement repérable.

##### 2 - Chemin de Bellevue

Le chemin de Bellevue a une configuration particulière. Il commence au Ménautour, à l'intersection entre le chemin du Ménautour et le chemin de la Rivière. Il se poursuit ensuite vers Bellevue par une section non carrossable. Il redevient carrossable à partir de Bellevue et continue jusqu'à la rue des Lignes. Rien sur les plans et le cadastre n'indique la particularité de la voie. Un incident s'est produit : des secours se rendant à Bellevue ont voulu passer par le Ménautour ; ce qui n'est pas possible.

La proposition est de renommer la partie carrossable de la voie depuis Bellevue jusqu'à la rue des Lignes « chemin Haut de Bellevue ». Il n'y a pas encore de numérotation sur cette section de la voie ; la modification n'entraîne donc pas de gêne pour les riverains.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces différentes modifications.

### **Repos dominical**

#### **- demande dérogation au repos dominical**

Le magasin « porcelaine MEDARD DE NOBLAT » (zone commerciale) a déposé une demande de dérogation au repos dominical :

- les 3 et 10 mai 2015
- les 5, 12, 19, 26 juillet 2015
- les 2, 9, 16, 23, 30 août 2015
- les 6, 13, 20 décembre 2015

auprès des services de la préfecture.

Compte tenu de la nature de l'activité de vente de produits pour les arts de la table et du musée permanent, cet ensemble contribue à la dynamisation de la zone et permet de faire une pause culturelle avec la découverte de l'espace dédié aux créateurs de l'association « Esprit Porcelaine ».

Monsieur le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Le Conseil donne un avis favorable (avec une opposition).

### **Questions diverses**

#### **- Modification des priorités à Bon Abri**

Avant de prendre l'arrêté adéquat, Monsieur le Maire informe l'Assemblée du problème rencontré avec la signalisation à l'entrée du village de Bon Abri et indique qu'un nouvel arrêté va être pris avec une signalisation adaptée afin que le « céder le passage » soit placé à la sortie du chemin de Bon Abri. Actuellement, il se trouve sur le chemin de l'Age et la plupart des véhicules ne le remarquent pas, ce qui entraîne une insécurité permanente à cet emplacement.

Un courrier sera remis aux riverains.

#### **- Informations sur la réunion relative au bassin d'orage de Leycuras**

Le 9 décembre dernier s'est tenue une réunion du Comité de village de Leycuras. De futurs aménagements sont prévus. Une visite sur des sites déjà aménagés est prévue les 8 et 9 janvier prochains.

- Démission d'un Adjoint au 31.12.2014

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Monique MERCIER a présenté sa démission à Monsieur le Préfet, avec prise d'effet au 31 décembre prochain, ne pouvant plus assurer ses activités d'Adjointe au Maire pour des raisons d'éloignement de la Commune. Madame Sonja FAURE LAGORCE étant la suivante sur la liste «Entre ville et campagne» rentrera au Conseil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

- Nomination d'un correspondant sécurité routière

Sera revu lors d'une prochaine réunion

- Courrier AMF du Var

Monsieur le Maire donne lecture du Courrier de l'Association des Maires du Var, en date du 10 décembre 2014, relatif à un appel à la solidarité pour venir en aide aux Communes et leurs administrés durement touchés par les intempéries qui se sont abattues sur ce département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 0.50 € par habitant soit (0.50 X 2089) 1 044.50€ à l'Association des Maires du Var.

- Commission communication

Les sujets abordés sont :

- le site internet de la mairie à moderniser
- la présentation du journal municipal
- l'ouverture d'une page facebook pour une information rapide et mise à jour régulière.

- Informations

Monsieur le Maire indique que la bibliothèque fermera à 18 heures pendant la période hivernale.

- Dates à retenir :
  - Mercredi 7 janvier 2015 à 18h vœux Communauté Agglomération Limoges Métropole
  - Jeudi 8 janvier 2015 vœux Commune de Condat-sur-Vienne
  - Mardi 13 janvier 2015 vœux Commune de Solignac
  - Mercredi 14 janvier 2015 à 19h vœux Conseil Municipal du Vigen (salle polyvalente)
  - Vendredi 16 janvier 2015 inauguration du centre aquatique
  
- Fixation date des vœux au personnel : le lundi 12 janvier à 19 heures salle du Conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.